

**Bureau syndical du PETR Vidourle Camargue
Compte-rendu de la réunion du 27 septembre 2022
à Aimargues**

Séance du 27 septembre 2022

Date de convocation : 19 septembre 2022

Membres en exercice : 10

Membres présents : 4

Nombre total de voix : 4

Le quorum n'est pas atteint : 4/10 présents à l'ouverture de la séance.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à quatorze heures, le Bureau Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Présents avec voix délibérative :

Pierre Martinez, Véronique Martin, Josiane Rosier-Dufond, Thierry Agnel.

Absents excusés :

Philippe Gras, Pierre Griselin, Loïc Fataccioli, Jean Denat, André Brundu, Thierry Féline

Administration :

Maxime CHARLIER, Directeur du PETR Vidourle Camargue, Catherine BAZILE, Assistante de direction.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1- Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023
- 2- Demande de financement au titre du dispositif d'aide préparatoire 19.1 à la réponse de l'appel à candidature LEADER 2023-27
- 3- Actualisation de la demande de financement au titre du dispositif LEADER - Plan de soutien manades

Rapport préparatoire pour le prochain comité syndical :

- 4- Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-28 (CTO) et information sur l'Approche Territoriale Intégrée FEDER 2021-27 (ATI)
- 5- Plan Alimentaire Vidourle Camargue : validation de la Stratégie et du plan d'action
- 6- Candidature au dispositif européen LEADER 2023/2027 : validation de la stratégie, de l'enveloppe sollicitée et de la gouvernance
- 7- Ouverture de poste d'attaché principal de conservation du patrimoine
- 8- Changement de nomenclature budgétaire, adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

M. Le Président Pierre Martinez ouvre la séance après l'accueil des élus et constate que le quorum n'est pas réuni. Les délibérations qui devaient être prises en bureau sont reportées au comité syndical du 5 octobre 2022.

Le bureau examine quand même les rapports.

1- Demande de financement au titre du dispositif LEADER-Animation et fonctionnement du GAL 2023 :

Il s'agit de la demande habituelle et annuelle de financement de l'ingénierie LEADER. Le bureau n'a pas de remarque.

2- Demande de financement au titre du dispositif d'aide préparatoire 19.1 à la réponse de l'appel à candidature LEADER 2023-27 :

Afin de conduire la candidature du PETR au programme LEADER 2023/2027, l'Europe prévoit un forfait à hauteur de 16 400 € pour l'ingénierie nécessaire. Il n'y a pas de remarque.

3- Actualisation de la demande de financement au titre du dispositif LEADER - Plan de soutien manades :

Les membres présents du bureau regrettent que la Région n'ait pas suivi en termes de financement comme elle s'y était engagée au travers de son plan de soutien aux manades. Il faut revoir le plan de financement et le PETR propose de prendre en charge les 16 000 € en fonds propres. Il n'y a pas de remarque.

4- Approbation du Contrat Territorial Occitanie 2022-28 (CTO) et information sur l'Approche Territoriale Intégrée FEDER 2021-27 (ATI) :

M. Martinez s'est étonné que des problèmes rédactionnels soient soulevés à posteriori des délais donnés aux EPCI, après une longue phase de concertation. Les corrections ont permis la validation en COPIL le 9 septembre.

5- Plan Alimentaire Vidourle Camargue : validation de la Stratégie et du plan d'action :

Le plan est approuvé. Le bureau n'a pas de remarque.

6- Candidature au dispositif européen LEADER 2023/2027 : validation de la stratégie, de l'enveloppe sollicitée et de la gouvernance :

La candidature est approuvée. Le bureau n'a pas de remarque.

7- Ouverture de poste d'attaché principal de conservation du patrimoine :

Le bureau n'a pas de remarque.

8- Changement de nomenclature budgétaire, adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 :

Le changement est approuvé. Le bureau n'a pas de remarque.

9- Prise en charge des titres de transports et forfait mobilités durables :

Le rapport est ajouté à l'ordre du jour du comité syndical après avoir reçu l'avis du CT-CHSCT le matin même. Le bureau n'a pas de remarque.

Questions diverses

- M. Martinez demande que les réunions de bureau soient déplacées (habituellement le mardi après-midi). Il propose le mardi de 11h00 à 12h00 le bureau approuve ce nouvel horaire.
- M. Charlier fait part de la candidature de Montpellier au label « Ville européenne de la Culture 2028 ». C'est par l'intermédiaire du conseil de développement que la proposition de soutien et d'intégration du PETR lui est parvenue. Il s'interroge d'abord sur l'absence de demande officielle au PETR. Mme Rosier-Dufond, au courant de cette candidature car la CC Terre de Camargue a répondu favorablement ainsi que la CC Pays de Lunel pour faire partie du périmètre. M. Martinez enchaîne sur la pertinence de ce label sur le PETR dans son intégralité. Il comprend le lien avec la CC Terre de Camargue et de la CC Pays de Lunel et leur potentiel mais juge le lien inadapté à l'ensemble du territoire.
- M. Martinez informe les élus du recrutement infructueux au poste d'animateur /gestionnaire FEAMP et de la relance de l'appel à candidature. 2 nouveaux candidats sont retenus pour un entretien le 7 octobre auquel participera M. Agnel.

- Le point suivant porte sur l'organisation de la transition à la mission patrimoine en vue du départ à la retraite de l'agent. Il faut envisager un tuilage de plusieurs mois.

De plus le label Pays d'Art et d'Histoire impose un travail de médiation qui était peu pratiqué jusqu'à présent. Il faut envisager une évolution de la mission et un changement de profil.

M. Charlier travaillera une nouvelle fiche de poste avec plus d'animation et de mise en tourisme.

- Rebondissant sur la question du tourisme au PETR, M. Charlier souhaite faire un point après le désengagement de Gard Tourisme sur l'animation territorial et la suppression de l'agent mis à disposition pour faire vivre les différentes actions mise en place sur le PETR depuis sa création.

L'absence de moyen humain d'animation du dispositif fait apparaître un désengagement des partenaires historiques que sont les OT du territoire.

M. Martinez observe qu'il y a profusion de collectivités et/ou organismes impliqués dans la compétence tourisme, que ce soit le comité régional du tourisme, le comité départemental du tourisme, les communautés de communes ou les communes et leurs offices de tourisme....

Il en découle une confusion des rôles et des missions de chacun. Il se demande donc s'il est opportun que le PETR continue à travailler sur ce sujet. Mme Rosier-Dufond pense que le territoire a besoin d'une coordination que peut apporter le PETR.

Pour M. Charlier, se pose la question du renouvellement du label « Vignobles et Découvertes » en 2023 ou de la continuité des actions Eco-passeurs, Site Remarquable du Goût Taureau de Camargue par exemple.

M. Martinez propose de mener la réflexion en constituant un comité de pilotage composé des présidents et DGS des communautés de communes et des offices de tourisme pour redéfinir cette mission.

Il souhaite également un bilan auprès des professionnels pour le label « Vignobles et Découvertes ».

La séance est levée à 16h00.

Compte-rendu rédigé le 28/09/2022 à Aimargues,

Le Président, Pierre Martinez

